



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie**

**AGREMENT POUR L'APPLICATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES
EN PRESTATION DE SERVICE**

Références réglementaires :

- articles L.254-1, L.254-2, R.254-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

L'organisme : L'ART DU PAYSAGE

domicilié 1 ROUTE DE ROUEN - LIEU-DIT LA FRINGALE

27 400 LOUVIERS

est agréé sous le numéro : **HN00135**

pour effectuer son activité d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance prévues par l'article L254-2 du code rural de la pêche maritime (Cf verso de ce document) sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des sites rattachés à l'organisme agréé où s'exerce l'activité certifiée :

L'ART DU PAYSAGE	1 ROUTE DE ROUEN - LIEU-DIT LA FRINGALE	27 400 LOUVIERS
------------------	---	-----------------

Fait Caen, le 14 octobre 2020

Pour la Directrice Régionale
et par délégation
L'adjointe au Chef de Service Régional de
L'Alimentation

Anne-Christine PAPIN